

Acquisition de terrains :

approuvé le 28.8.1956

Arreté de autorisation
d'utilité publique et dispense de
purge.

Le Conseil municipal décide l'acquisition d'un terrain cadastré
D^m A Lieu dit "Le Houdan" n^o 531 Surface 7a 69

moyennant le prix global de 33000^f appartenant à St Guiberti
à Nancy. Le terrain permettra l'élargissement de la
rue de l'église et de la Rue du "Grand Chemin".

Le Conseil municipal autorise M le Maire à signer tous
les actes nécessaires à l'acquisition. Il sollicite la déclaration
d'utilité publique pour cette acquisition ainsi que la
dispense de purge des hypothèques.